

# Mairie de Bourgvilain

Janvier 2018

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale et moi-même, vous présentons nos vœux les plus sincères ... Alors que débute 2018, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, une année pleine de joies, de santé et de réussites tant sur le plan personnel et familial que professionnel.

A toutes les associations, je souhaite bien sûr une année riche en projets, mais je voudrais remercier les bénévoles qui s'investissent et grâce à eux se tisse le lien social, culturel entre les générations.

A tout le personnel, j'adresse mes vœux de santé, et de bonheur, vous qui avez à cœur d'accomplir votre travail avec efficacité au service de nos concitoyens.

Dominique Piard

Cette année le Conseil Municipal et moi-même avons décidé de ne pas élaborer de bulletin municipal.

Nous nous sommes rendu compte qu'au fil des ans, nous avons beaucoup de mal à nous renouveler et que les retours n'étaient pas toujours positifs.

Nous avons également considéré que les principales informations sont disponibles sur le site internet de la commune ( <http://www.bourgvilain.fr/>). Je signale d'ailleurs aux associations qui le souhaitent qu'elles peuvent y déposer toutes les informations. (Prendre contact avec notre secrétaire)

Cette décision a été prise à titre expérimental. Nous serons à votre écoute pour les années à venir.

**Madame le Maire et son Conseil sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux 2018 qui se déroulera à la salle communale le : samedi 20 janvier 2018 à 18h30.  
Celle-ci sera suivie du verre de l'amitié**

## Réalisations 2017

- Les travaux de mise en sécurité du bourg sont terminés. L'ajout d'une chicane côté sud a permis de faire ralentir les véhicules et suite aux travaux routiers du Département, les marquages au sol ont pu être réalisés.
- Réfection de la chapelle du cimetière : En 1854 Monsieur Antoine Mazoyer a légué à la commune de Bourgvilain une importante somme d'argent, et 4 parcelles de terrain. Ce leg stipulait l'obligation pour la commune d'entretenir cette chapelle.

Nous avons décidé de confier à l'association Tremplin Homme et Patrimoine de Martailly les Brancion la réfection de la toiture, la pose de chenaux, et la remise en état de la porte.

Ils ont également restauré la plaque votive où est gravé une partie de son testament.

[http://www.tremplinhp.com/IMG/pdf/CHAPELLE\\_DE\\_BOURGVILAIN.pdf](http://www.tremplinhp.com/IMG/pdf/CHAPELLE_DE_BOURGVILAIN.pdf)),

- Accessibilité de la mairie :
- Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées

Deux places de stationnement pour personne à mobilité réduite ont été créés devant l'église et la mairie ainsi que la pose de bandes rugueuses sur les escaliers pour les personnes malvoyantes.

Le monte personne de la mairie a également été changé l'ancien étant hors d'usage, la porte d'entrée a aussi été modifiée pour faciliter l'accès.

- Divers travaux ont été effectués pour améliorer la sécurisation des écoles dans le cadre du plan Vigipirate.

#### Ecoles :

- A la rentrée 2017, suite à la réorganisation des classes du RPI Bourgvilain/Saint Point, les employés communaux des 2 communes ont remis en état une pièce (l'ancienne cantine), afin d'en faire une salle de repos pour les enfants de maternelle.

#### Projets 2018 :

- Une réflexion est menée sur la rénovation, l'isolation de la salle communale.
- La remise en état du plancher de l'église et des brises vent du clocher par l'Association Tremplin
- La toiture de l'église côté nord est elle aussi en très mauvais état et des travaux urgents sont à prévoir, des devis vont être demandés

### **COMMUNIQUE IMPORTANT**

**LE PONT SUR LA VOIE COMMUNALE N°7 DE MONTANGERAND AUX SARDYS PRESENTANT DES SIGNES DE FAIBLESSE, UN ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER A ETE PRIS.**